

**Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**- Séance du 27 février 2019 -**

L'an deux mil dix neuf, le vingt sept février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 08

Date de la convocation : 19/02/2019

Présents : BAILLE Laetitia, BERNARD Arlette, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, MAUPPIN Yoann, MEUNIER Stéphane, VILLARDIER Paula.

Excusés : GUILLOT Rémy (pouvoir à DESCHIZEAUX Jean-Claude), KWAS MOREIRA Stéphanie, LAGRANGE Robert (pouvoir à MAUPPIN YOANN), PERRIER Ghislaine (pouvoir à VILLARDIER Paula), ROUSSET Alexandre.

Absent : BOISSON Michel.

Secrétaire de séance : DAVIDIAN Philippe.

-+---+

**Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2019**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 janvier 2019.

**Compte administratif 2018**

Le quorum n'étant pas atteint, le compte administratif sera voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Affectation du résultat 2018**

Le compte administratif 2018 n'ayant pas été voté, l'affectation du résultat 2018 sera décidée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif et du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres et mandats émis, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2018 dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Modification du tableau des emplois communaux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il conviendrait :

- d'inclure dans le temps de travail des deux ATSEM, les heures du grand ménage réalisées pendant le mois juillet, soit 24 heures par agent,
- d'augmenter la durée de travail de l'ATSEM, qui est en renfort le soir à la garderie périscolaire, en raison du nombre important d'élèves à la garderie, soit une heure de plus par semaine.

Monsieur le Maire propose :

- de créer le grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de travail de 30 heures ¼ par semaine à compter du 01 avril 2019 et de supprimer le grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de travail de 29 heures ¾ par semaine à la même date.
- créer le grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe d'une durée de travail de 28 heures par semaine à compter du 01 avril 2019 et de supprimer le grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe d'une durée de travail de 26 heures ¾ par semaine à la même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions du Maire.
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 01 avril 2019.
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste.

### **Modalités de transfert général de la compétence développement économique de la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de recenser les Zones d'Activités Economique (ZAE) à inclure et à exclure du transfert général de compétence à la communauté de communes Val de Saône Centre. Il est précisé qu'une ZAE achevée, c'est-à-dire une zone dont les aménagements sont terminés et les terrains vendus, continue de relever, a priori, de la compétence des communes. Aussi, dès lors qu'une ZAE est entièrement commercialisée, la communauté de communes devrait restituer la compétence de gestion et d'entretien des réseaux et de la voirie à la commune concernée, sauf décision contraire prise par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de la commune concernée.

Aussi, en ce qui concerne la commune de Montceaux, il est proposé de retenir, de compétence communautaire, le Parc VISIONIS Montceaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inclure le Parc VISIONIS Montceaux dans la compétence communautaire développement économique de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

### **Contrat d'entretien des cloches de l'église**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'entretien proposé par l'entreprise BODET comprenant la vérification et l'entretien des installations suivantes : 1 horloge, 1 cadran de façade, 2 cloches, 2 moteurs de volée, 2 tintements et 1 paratonnerre.

Le coût de l'entretien annuel s'élève à 180 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le contrat d'entretien proposé par l'entreprise BODET et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **Remplacement d'un véhicule communal**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des frais d'entretien importants sont à prévoir au véhicule communal acheté en 2003, et propose de le remplacer.

Monsieur le Maire présente la proposition de CITROEN correspondant à la location longue durée d'un véhicule type Berlingo fourgonnette pour un usage professionnel ; le coût de la location mensuelle s'élève à 192,67 euros TTC sur une durée de 48 mois pour 30.000 km. Le garage CITROEN propose de reprendre l'ancien véhicule au prix de 1.000 euros.

Le coût de carte grise n'est pas inclus dans la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de CITROEN pour la location longue durée d'un véhicule, accepte le prix de reprise de l'ancien véhicule, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

### **Panneau lumineux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le panneau d'information situé route de Belleville n'est plus adapté pour une parfaite information (manque de lettres, lettres enlevées sur le panneau) et propose de le remplacer.

La proposition de l'entreprise Original Tech pour l'installation d'un panneau d'information électronique est présentée :

- Panneau double face monochrome au prix de 10.500 euros HT avec un forfait d'installation de 600 HT, garantie-maintenance de deux ans.

L'emplacement retenu est situé vers la mairie (dans la cour intérieure) afin que le panneau soit vu dans les deux sens de circulation.

Un abonnement doit être conclu avec un opérateur pour la fourniture d'une carte SIM ; Orange propose un abonnement mensuel d'un montant de 10 euros HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Original Tech et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en service du panneau.

### **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

La dernière réunion de travail a eu lieu le 26 février 2019 en présence du cabinet d'urbanisme REALITES.

Des modifications ont été apportées au plan de pré zonage proposé par le cabinet d'urbanisme.

La prochaine réunion de travail aura lieu le mardi 26 mars 2019 à 14h.

### **Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du 08 au 25 mars 2019 ; le projet de modification porte sur l'évolution d'une partie de la zone Ue située « chemin de Betheneins » en zone Ub afin de permettre la réalisation d'une résidence pour personnes âgées.

Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, commissaire enquêteur, recevra les observations du public en mairie le 08 mars 2019 de 14h à 18h et le 25 mars 2019 de 14h à 16h30.

### **Nomination d'un référent pour l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial prescrit par la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

La Communauté de Communes Val de Saône Centre qui a validé la démarche d'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) va prendre contact avec la commune dans le cadre de cette démarche et demande les coordonnées de la personne référente de la commune.

Monsieur DAVIDIAN Philippe est désigné référent de Montceaux.

### **Déchets sur les chemins communaux : devis de Ain Clean**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de Ain Clean qui propose à la commune le ramassage des déchets sur les chemins communaux.

Le tarif de cette prestation s'élève à 501,60 euros pour 22 kilomètres de chemins et pour un passage pour an (tarif dégressif si plusieurs passages par an).

Le Conseil Municipal ne donne pas de suite à cette proposition.

### **Demande d'occupation du domaine public de Calonne Evasion**

Le Conseil Municipal est informé que l'association Calonne Evasion organise son 21<sup>e</sup> Duathlon le dimanche 05 mai 2019. Cette manifestation empruntera une partie du domaine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'association Calonne Evasion à emprunter le domaine communal le 05 mai 2019.

### **Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019**

Monsieur le Maire rend compte de la séance du conseil communautaire qui a eu lieu le 29 janvier 2019 (détail sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre).

### **Compte rendu des commissions**

#### **❖ Voirie :**

Une réunion a eu lieu le 20 février 2019 en présence de M. BERAUD du lycée horticole de Dardilly et des deux agents du service technique pour faire le point sur le plan de désherbage. L'inscription de la commune dans la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » est évoquée.

Un devis sera demandé pour le passage d'une lame au chemin des Fourches.

Un contrat saisonnier pourrait être conclu du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019 pour le remplacement de Philippe LARDET pendant ses congés ; ce dossier sera finalisé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **❖ Scolaire :**

Le compte rendu de la réunion de la commission scolaire réunie le 12 février 2019 est présenté.

Un placard sera installé dans les toilettes de la maternelle.

Un abri de jardin sera acheté pour le rangement des vélos et tricycles (coût 359 euros TTC).

Les statistiques sur la fréquentation de la garderie en 2017/2018 sont présentées. La majorité des familles inscrivent leurs enfants via le site internet de la commune.

Un devis sera demandé pour l'isolation phonique du plafond de la classe maternelle (petits/moyens).

Le robinet de la cuisine du restaurant scolaire a été remplacé par l'entreprise NICOLE.

Le planning de l'entretien des locaux de l'école a été mis à jour par SEGUIGNE ET RUIZ suite au passage de la semaine de quatre jours.

Les élèves de CM2 ont passé le permis Internet le 15 février 2019.

❖ **Urbanisme** :

La commission a pris connaissance du projet de lotissement situé au chemin de la Poipe pour la construction de cinq maisons.

❖ **CCAS** :

Le budget sera voté lors de la prochaine réunion du CCAS prévue le 01 avril 2019 à 19 heures.

Madame Karine MARECHAL a été nommée en remplacement de Laurianne ALEGRE.

❖ **Téléthon** :

La réunion de bilan du Téléthon a eu lieu le 08 février 2019 à Guéreins.

❖ **Communication** :

Un administré souhaite mettre en place un jardin partagé ; le terrain communal situé à proximité des ruines du moulin à huile ne semble pas remplir les conditions pour ce projet. Le dossier détaillé de ce projet sera demandé.

La commission se réunira pour préparer la cérémonie organisée pour l'accueil des nouveaux habitants.

❖ **Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain** :

Le SIEA a transmis le devis pour le remplacement des 11 lampes à vapeurs de mercure ; le coût restant à la charge de la commune s'élève à 6.841,48 euros. La décision sera prise ultérieurement.

**Divers**

Le Conseil Municipal :

- est informé :

- . que les travaux de restauration du mur du cimetière sont en cours ; le Conseil Municipal a retenu le coloris de la couche de finition.
- . que les devis suivants ont été acceptés : reprise de concessions au cimetière, travaux de l'aire de jeux, achat du mobilier de l'aire de jeux.
- . que le compromis de vente du logement a été signé ; la vente définitive aura lieu courant juillet 2019. Des travaux sont à prévoir pour modifier le réseau d'eau potable.
- . que la commission des finances se réunira le 20 mars 2019 à 18 heures pour la préparation du budget primitif 2019.
- . qu'une consultation a été faite pour le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente.
- . du bilan de la journée nettoyage de printemps qui a eu lieu le samedi 23 février 2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 27 mars 2019 à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt trois heures.